



Comment protéger ma compagne en cas de décès

Par Flobretagne

Bonjour,
Je souhaiterais me renseigner pour savoir comment protéger ma compagne afin qu'elle bénéficie de tous mes biens en cas de décès sachant que l'on a un enfant ensemble.
Il y a-t-il autre chose que le PACS ou que le mariage pour lui faire bénéficier de tous les droits ?
Merci pour les retours.

Par Rambotte

Dès lors que vous avez un enfant, celui-ci sera héritier réservataire du premier défunt (puis du second).

Ni le concubin, ni le partenaire, ne sont héritier, seul le conjoint est héritier.
En revanche, le concubin ou le partenaire peuvent être légataire par testament.

Si le partenaire est exonéré de droits de succession, le concubin est taxé à 60%, après un tout petit abattement.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si vous voulez la protéger, vous devriez vous marier avec un contrat de mariage en communauté universelle avec attribution intégrale.
Consultez votre notaire.